

T A B L E D E S M A T I E R E S .

| | page |
|--|------|
| ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y résident : et qui donne pouvoir à Sa Majesté de s'assurer et détenir des personnes accusées ou soupçonnées de Haute Trahison ; et pour l'arrêt et emprisonnement de toutes personnes qui peuvent individuellement, par des pratiques séditieuses, tenter " de troubler le Gouvernement de cette Province." | 217 |
| Acte pour faire, réparer et changer les chemins et ponts dans cette Province, et pour d'autres effets. | 219 |
| Acte qui régle les personnes qui s'engagent pour faire les Voyages dans les Pays Sauvages, ou pour y hiverner. | 283 |
| Acte qui continue et amende un Acte passé par la Législature de cette Province, dans la trente quatrième année du règne de sa Majesté, intitulé " Acte qui pourvoit à la plus grande sûreté de cette Province " par une meilleure organisation de la Milice, et qui rappelle certains Actes ou Ordonnances relatifs " à icelle." | 287 |
| Acte qui autorise l'arrêt des Félons et autres qui s'échapperont des Provinces du Haut-Canada et de la Nouvelle Brunswick, dans cette Province. | 307 |

F I N d e l a T A B L E .